



**SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT**

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT / ADDITIF INHIBITEUR DE ROUILLE</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>166-X</b>

**APPELLATION CHIMIQUE**

<b>FABRICANT / FOURNISSEUR</b>	ANAMET
<b>ADRESSE</b>	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	(450) 646-1290
<b>TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CANUTEC (613) 996-6666

**SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES**

Caractérisation Chimique. Description	Numéro CAS	% max	OSHA PEL (mg/m <sup>3</sup> )	ACGIH TLV (mg/m <sup>3</sup> )
Triethanolamine.	102-71-6	<10	5	5

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

**SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Point d'ébullition en °C</b>	Non disponible.	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion en °C</b>	Non applicable.	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non disponible.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	1.06	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble.		
<b>Aspect et odeur</b>	Liquide bleu avec légère odeur.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

<b>Point d'ignition</b>	Non disponible.			
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>LEL</b>	Non disponible.	<b>UEL</b>	Non disponible.
<b>Extincteur</b>	Ce produit est non inflammable mais le CO <sub>2</sub> , les extincteurs secs, la mousse, et l'eau sous forme de brume peuvent être utilisés dans son espace d'entreposage.			
<b>Procédures spéciales d'extinction</b>	La nature non inflammable de ce produit ne demande aucunes procédures spéciales.			
<b>Feux spéciaux et risques d'explosion</b>	Inconnus.			

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable.
<b>À éviter</b>	Éviter toutes les produits incompatibles et les chaleurs extrêmes.
<b>Incompatibilité</b>	Ce produit est incompatible avec les oxydants forts.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Ce produit, tel que vendu, ne devrait pas se décomposer thermiquement. Les résidus du produit peuvent, quand à eux, brûlés. La décomposition thermique est en relation avec les conditions retrouvées lors d'une combustion. Un mélange complexe solide/liquide en suspension dans les airs; soit des particules et des gazes qui peuvent se retrouver lorsque les résidus brûlent. Les sous-produits de la combustion de résidus peuvent inclure : Oxyde de carbone, ammoniaque, oxyde d'azote, des hydrocarbonés incomplètement brûlés sous forme de fumée.
<b>Polymérisation</b>	Ce produit ne devrait pas polymériser.

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

<b>Yeux</b>	Rincer avec beaucoup d'eau propre pour au moins 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
<b>Peau</b>	Laver les régions affectées avec de l'eau courante et du savon. Les vêtements contaminés doivent être enlevé pour éviter toute exposition prolongée. Si les symptômes persistes, obtenir une assistance médicale.
<b>Inhalation</b>	Si des symptômes d'exposition prolongé apparaissent, déplacer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistes, obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Si de petites quantités sont avalées, les premiers soins ne devraient pas être nécessaires. Si il s'agit de bonne quantité et que des symptômes d'ingestion apparaissent, diluer le contenu avalé avec deux (2) verres d'eau ou de lait. (NOTE : Ne rien faire avaler à une personne inconsciente) Ne pas faire vomir. Si la victime vomit, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées. Si les symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.



**B –INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** La peau, l'inhalation, les yeux.

**▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼**

<b>Yeux</b>	Ce produit est en pratique un non irritant pour les yeux; mais des symptômes d'irritation légère (rougeur) peuvent apparaître lors d'un contact direct ou lors de la présence de brume dans des locaux peu ventilés.
<b>Peau</b>	Ce produit peut être un faible irritant temporaire pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Ce produit possède une basse volatilité donc il n'est pas considéré comme étant un irritant pour les voies respiratoires lors d'une utilisation normale. Une exposition aux brumes dans des locaux mal-ventilés peut irriter les voies respiratoires supérieures, ainsi que des yeux irrités.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut causée des maux d'estomac et de l'inconfort.

**▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼**

<b>Cancérogène</b>	Aucun.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun.
<b>Sensibilité épidermique</b>	Un contact prolongé peut causer une irritation.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Peut être légèrement irritant pour la trachée respiratoire.
<b>Matériaux synergiques</b>	Aucun.

**SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE**

**PROTECTION PERSONNELLE**

<b>Protection de la vue, du visage et des mains</b>	En temps normal, porter des lunettes de sécurité pour produits chimiques avec côtés. Si le produit est utilisé en situation où il pourrait gicler, utiliser un bouclier plein figure. Normalement, les gants ne sont pas nécessaires, mais si des symptômes apparaissent utiliser des gants protecteurs contre des produits chimiques comme le butyle, nitrile. Aussi utiliser des vêtements protecteurs appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	Un appareil respiratoire peut être porté pour réduire l'exposition aux vapeurs et/ou brume. Choisir un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA pour ce type d'utilisation. Un respirateur autonome est toujours recommandé lorsque le niveau de contaminant dans l'air est inconnu et semble être au dessus des limites sécuritaires. L'utilisation de respirateur doit respecter le standard de la protection respiratoire établi par OSHA Consulter 29 CFR 1910.134.
<b>Ventilation</b>	Une bonne ventilation générale doit être présente. Il est toujours recommandé de concevoir la ventilation du lieu de travail selon tous les cas d'utilisation plausible pour garder les niveaux de contaminant au plus bas. Au minimum, cette ventilation doit prévenir que la concentration des contaminants dépasse les limites d'exposition indiquées dans la section II du présent document.
<b>Autres</b>	Consulter OSHA 1910.215.
<b>HMIS</b>	Santé: 1    Inflammabilité: 0    Réactivité: 0



## SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES ( FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS )

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	En cas de fuites ou de déversement, soyez familier avec les risques et dangers de cette fiche. De l'équipement de protection doit être utilisé. Consulter la section VII. Si possible, contenir le déversement avec des barrages et /ou autres équipements appropriés pour les déversements de matériaux à base d'eau. Empêchez que le produit se répande dans l'environnement. Les gros déversements doivent être ramassés et disposer de façon convenable dans des contenants prévus à cet effet. Les petits déversements peuvent être ramassés par un matériau absorbant.
<b>Élimination des résidus</b>	L'Élimination de déversements doit être faite en accord avec les autorités locales, provinciales ou fédérales.

## SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Entreposage</b>	Entreposer à l'intérieur dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des températures extrêmes. Fermer les contenants lorsque non utilisés.
<b>Manutention</b>	Comme pour tout produit chimique industriel, manipuler le produit de façon à minimiser l'exposition. Ouvrir les contenant lentement pour relâcher la pression. Suivre de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les contenants vides peuvent encore contenir des résidus, donc toutes les précautions prises normalement avec des contenants pleins doivent aussi être suivies avec des contenants vides. Garder les contenants fermés en période d'inutilisation.
<b>Classification Relative à l'expédition</b>  •DOT• <b>Classes de danger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Dénomination d'expédition TDG/UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Numéro UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe de danger:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Étiquette:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IATA:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.</li> </ul>
<b>HMIS</b>	Santé: 1    Inflammabilité: 0    Réactivité: 0



**SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE**

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

**• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.  
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.  
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

**• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:**

Classification WHMIS: D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System